

**Proposition de Mémoire d'entente
avec l'Association des Villes et Collectivités de l'océan Indien (AVCOI)**

Par un courrier de félicitation à l'occasion de la prise de fonction du nouveau Secrétaire général de la COI, les co-Présidents de l'AVCOI ont réitéré leur souhait de renforcer le partenariat avec la COI à travers un mémoire d'entente.

Ils ont également sollicité l'instruction de ce dossier à l'occasion d'un prochain Conseil des ministres.

A titre de rappel, l'examen de la proposition de mémoire d'entente entre la COI et l'AVCOI a été inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des Officiers permanents de liaison (OPL) de la COI du 03 et 04 mars 2020 aux Seychelles.

Il a été décidé à l'issue dudit comité la transmission par le Secrétariat général aux membres du Comité des OPL « d'un rapport sur la valeur ajoutée, les retombées attendues et les contours juridiques et opérationnels d'un partenariat avec l'AVCOI en vue d'une prise de décision lors du prochain Comité des OPL ».

Proposition de décision**Le Comité des OPL :**

- a) Prend note du rapport sur la valeur ajoutée, les retombées attendues et les contours juridiques et opérationnels d'un partenariat avec l'AVCOI ;**
- b) Demande au Secrétariat général d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'AVCOI en vue de la finalisation du projet de « Mémoire d'Entente » ;**
- c) Demande au Secrétariat général de soumettre aux Etats membres le projet de « Mémoire d'Entente » finalisé pour examen ;**
- d) Renvoie au Conseil des ministres la décision définitive concernant la signature du « Mémoire d'Entente » au moment opportun.**

Rappel : Décision 6, Proposition de protocole d'entente avec l'AVCOI, Comité des Officiers Permanents de Liaison de la COI, préparatoire au 34^{ème} Conseil des ministres de la COI, 03-04 mars 2020, Mahé, Seychelles

Le Comité des OPL :

- a) Prend note de la proposition d'un protocole d'entente entre l'Association des villes et collectivités de l'océan Indien (AVCOI) et la COI et remercie l'AVCOI pour l'intérêt qu'elle porte au renforcement de la coopération avec la COI ;*
- b) Demande au Secrétariat général de transmettre, aux membres du Comité des OPL, un rapport sur la valeur ajoutée, les retombées attendues et les contours juridiques et opérationnels d'un partenariat avec l'AVCOI en vue d'une prise de décision lors du prochain Comité des OPL.*

Rappel : Décision 16, Gestion des déchets, du 31^{ème} Conseil des ministres de la COI, 26 février 2016 à Saint-Denis, La Réunion

Le Conseil des ministres invite le Secrétariat général à :

- a) Poursuivre sa collaboration avec l'UCCIOI et l'AVCOI (Association des villes et communes de l'océan Indien) afin de mener des actions conjointes amenant à une plus forte implication du secteur privé et des collectivités locales dans la gestion des déchets ;*

Annexe : Rapport sur la valeur ajoutée, les retombées attendues et les contours juridiques et opérationnels d'un partenariat avec l'AVCOI.